

catégorie de navigation et armement

Les différentes catégories de navigation sont définies par rapport à des zones plus ou moins éloignées d'un abri :

Zone de 1^{ère} catégorie	+ 200 <u>Miles</u> d'un abri
Zone de 2^{ème} catégorie	- 200 Miles d'un abri
Zone de 3^{ème} catégorie	-60 Miles d'un abri
Zone de 4^{ème} catégorie	-20 Miles d'un abri
Zone de 5^{ème} catégorie	-5 Miles d'un abri
Zone de 6^{ème} catégorie	-2 Miles d'un abri

Une directive européenne, entrée en vigueur en juin 1998, découpe le parc en 4 nouvelles catégories dites de conception:

A	haute mer	vent > 8B	vagues > 4m
B	au large	vent <= 8B	vagues <= 4m
C	à proximité des côtes	vent <= 6B	vagues <= 2m
D	en eaux protégées	vent <= 4B	vagues <= 0,5m

Les bateaux homologués avant cette date dans les anciennes catégories gardent leurs obligations jusqu'au désarmement de ceux-ci.

nota: pour les scooters les jetski... ce type de vehicule est autorisé dans la zone des 300m à 1 miles de la côte et pour une navigation de jour.
ces embarcations doivent posséder 1anneau, 1 cordage pour le remorquage, 1 brassière de sauvetage de couleur vive par personne, 2 feux automatiques à main.

armement - bateau de 5 à 25m

5ème	4ème	3ème	2ème	1ère	Armement obligatoire
ENGINS DE SAUVETAGE					
1	1	1	1	1	brassière approuvée par personne à bord
1	1	1	1	1	bouée approuvée avec source lumineuse (sauf 5ème)
1					engin flottant
	1	1	1	1	radeau de sauvetage
MATERIEL D'ASSECHEMENT ET D'INCENDIE					
1	2	2	2	2	seau rigide 7 litres avec bout
	1				pompe à bras
		1	1	1	pompe fixe
x	x	x	x	x	extincteurs approuvés
1	1	1	1	1	jeu de pinoches coniques en bois
x	x	x	x	x	installation d'extinction fixe par gaz inerte (moteur essence >= 150CV)
SIGNAUX PYROTECHNIQUES DE DETRESSE					
3	3	6	6	6	feux rouges automatiques à main
	3	4	4	4	fusées à parachute
		2	2	2	fumigènes flottants
MATERIEL MEDICAL					
N°1	N°2	N°3	N°3	N°3	trousse de 1er secours
INSTRUMENTS NAUTIQUES					
x	x	x	x	x	moyens de signalisation
1	1	1	1	1	miroir de signalisation
	1	1	1	1	réflecteur d'ondes radar
1	1	1	1	1	corne de brume
1	1	1	1	1	cloche
1	1	2	2	2	lampe étanche
1	1	1	1	1	pavillon national + N & C
-	1	1	1	1	sonde à main
1	1	1	1	1	compas de route
1	1	1	1	1	compas de relèvement
	1	1	1	1	baromètre
	1	1	1	1	montre d'habitacle
		1	1	1	jumelles marines
	1	1	1*	1*	récepteur radio (* avec BLU)
		1	1	1	loch totalisateur
				1	sextant avec tables de navigation astro
-	1	1	1	1	rapporteur

1	1	1	1	1	boules de mouillage
1	1	1	1	1	marque de forme conique
MOUILLAGE ET MANOEUVRES					
2	2	2	2	2	lignes de mouillage (1 si < 9m ou 3T)
1	1	1	1	1	filin de remorquage (si une seule ligne)
x	x	x	x	x	taquets et chaumards
1	1	1	1	1	gaffe
1	1	1	1	1	barre franche de secours
ARMEMENT ET RECHANGE					
VOILIER OU CROISEUR MIXTE					
1	1	1	1	1	jeu de voiles
1	1	1	1	1	tourmentin et prises de ris
1	1	1	1	1	jeu de manœuvres courantes
		1	1	1	filins assortis pour manœuvres
		x	x	x	manilles et poulies pour manœuvres courantes
		1	1	1	cisaille pour libérer le gréement dormant
	1	1	1	1	harnais de sécurité par personne embarquée
BATEAU A MOTEUR OU CROISEUR MIXTE (suivant type)					
	1	1	1	1	jeu d'outils de démontage
	x	x	x	x	boulons appropriés au moteur
	x	x	x	x	tuyaux ou raccords avec colliers de serrage
	x	x	x	x	fusibles pour installation électrique
	1	1	1	1	courroie de rechange
	1	1	1	1	injecteur taré et tuyaux d'injection
	1	1	1	1	cartouche à filtre gazole
	1	1	1	1	jeu de bougies d'allumage avec clé
	1	1	1	1	bobine d'allumage et son condensateur
DOCUMENTATION					
		1	1	1	journal de bord
			1	1	guide du navigateur du SHOM
1	1	1			ouvrage 1D, 2A, 2B, 3C du SHOM
1	1	1	1	1	annuaires des marées (sauf méditerranée)
1	1	1	1	1	instructions nautiques
1	1	1	1	1	ouvrage 32 du SHOM si VHF
	1	1	1	1	décrets et règlements relatif à la sécurité

x: en quantité suffisante

Cette réglementation pouvant évoluer à tout moment, il est préférable de s'informer

auprès des autorités compétentes.